

Date de convocation : 07/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. David Lamiray, Maire,

Présents : M. David Lamiray, Maire, Mme Marie-Claude Masurier, M. Didier Hardy, Mme Christelle Poulain, Mme Annick Mertens, M. Didier Simonin, Mme Isabelle Bréham, M. Quentin Fernandes, Maires-adjoints, Mme Nelly Tocqueville, Mme Monique Lecat, M. Cédric Patin, M. Antoine Hardy, Conseillers municipaux délégués, Mme Dominique Pécot, M. Yannick Dumont, Mme Angéla Sarta, M. Thierry Lardans, Mme Karine Dupuis, Mme Hakima Chabane, M. Horacio D'Almeida, Mme Kimbeurlee Feray, Mme Brigitte Letourneur, Mme Françoise Rigalleau, M. Ludovic Manchon conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. Christophe Robat à M. Lamiray, M. Alexandre Payel Lefebvre à Mme Isabelle Bréham, M. Steeve Debray à Mme Karine Dupuis, M. Fabrice Courel à M. Marc Ano (absent).

Absents : M. Marc Ano, M. Fabrice Courel, Mme Paméla Hardier, Mme Jennifer Ribert, Mme Chloé Flahaut.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Monique Lecat, conseillère municipale déléguée, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Subvention aux coopératives scolaires – Projets pédagogiques 2025-2026

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le vote du Budget primitif 2025 de la Ville,

- **Considérant** la volonté de la ville de Maromme, dans son Agenda 2030, de s'engager à promouvoir auprès des habitants les dispositifs de soutien à l'ascension sociale et permettre leur épanouissement,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les subventions complémentaires pour les projets pédagogiques 2025-2026 de la façon suivante :

	Effectif	Montant participation de la Ville par enfant	Montant de la subvention
École élémentaire : classe de découverte			
Thérèse Delbos Élémentaire : Voyage linguistique	56	130,00 €	7 280,00 €
Gustave Flaubert : Classe patrimoine au château d'Argueil : aventures fermières	53	130,00 €	6 890,00 €
École maternelle : projet d'école			
Paul Fort : Créer et publier un journal d'école	63	5,00 €	315,00 €
Lucie Delarue Mardrus : Devenir éco-citoyen	114	5,00 €	570,00 €
Robert Desnos et Thérèse Delbos élémentaire : Sciences : explorer le monde du vivant, des objets et de la matière	133	5,00 €	665,00 €
Thérèse Delbos Maternelle : En avant les sciences	111	5,00 €	555,00 €

**Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 18 novembre 2025**

Acte certifié exécutoire,
Compte tenu de sa réception en Préfecture de Seine-Maritime, le 21/11/2025
Compte tenu de sa publication sur le site internet de la ville le 21/11/2025

Accusé de réception en préfecture
076-217604107-20251118-D20251110-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Le Maire



David Lamiray